

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 16 avril 2012**

CP 12/04-28

*L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent excusé : M. Cambon.*

**CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007-2013  
- VOLET TERRITORIAL -**

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN  
CONTRATS DES PAYS MONTALBANAIS, MIDI-QUERCY ET  
GARONNE-QUERCY-GASCOGNE  
PROGRAMMES OPERATIONNELS 2011 PHASE 2**

---

Préalablement à l'examen des dossiers à l'ordre du jour de la séance, je vous rappelle que la politique des pays et des agglomérations s'inscrit dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013, sur la base de la convention d'application spécifique signée le 18 décembre 2007 entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées. Pour sa part, le Conseil Général a délibéré sur ce volet territorial lors de ses Assemblées Plénières des 1<sup>er</sup> et 2 mars et 29 juin 2007 puis du 23 juin 2008.

En Tarn-et-Garonne, ont été reconnus 3 pays qui couvrent l'intégralité du territoire départemental : le Pays Midi-Quercy, le Pays Garonne-Quercy-Gascogne et le Pays Montalbanais. Les 3 conventions territoriales visant à définir les enjeux prioritaires de chacun des pays, ont été signées le 9 février 2009 par l'ensemble des partenaires.

Celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a été signée le 19 octobre 2009.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce volet territorial en Tarn-et-Garonne, et conformément à la délégation de compétence en matière de politique territoriale consentie à la Commission Permanente, celle-ci est amenée à délibérer aujourd'hui sur le contenu des programmes opérationnels 2011 phase 2 :

- du contrat d'agglomération du Grand Montauban,
- du contrat de Pays Montalbanais,
- du contrat de Pays Midi-Quercy,
- et du contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne.

## **I – LE CADRE D'INTERVENTION DEFINI PAR L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION D'APPLICATION**

### **a/ Des conditions précisées :**

- Les programmes opérationnels annuels peuvent faire l'objet d'une programmation scindée en 2 ou 3 phases,
- Les porteurs de projets doivent adresser, à chacun des financeurs, des dossiers finalisés justifiant l'imminence de l'opération, et ce, 6 semaines avant la tenue du comité territorial de concertation et de pilotage,
- Le comité territorial de concertation et de pilotage a pour mission d'élaborer les programmes opérationnels en cohérence avec la stratégie territoriale,
- Le comité des financeurs, composé de l'Etat, de la Région et du Département, a pour mission de coordonner et stabiliser les plans de financement de chacun des projets composant le programme opérationnel.

Il appartient, en dernier lieu, à chacun des partenaires institutionnels de soumettre les programmes opérationnels à la validation de leurs instances décisionnelles.

### **b/ Des domaines plus ciblés:**

L'accompagnement du développement économique, le développement du tourisme, les services essentiels en espace rural, la création d'équipements structurants, l'habitat et le cadre de vie.

## **II - LE POSITIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL**

### **a/ Les modalités antérieures sont reconduites:**

- Pour les dossiers relevant des communes des pays ou de l'agglomération (hors ville de Montauban) :

L'intervention financière du Conseil Général, comme cela a été mis en application tant dans le cadre des contrats de terroirs (1994-2000) que de pays (2000-2006), **s'opérera au cas par cas**, en fonction de la faisabilité des projets présentés et au regard de ses politiques traditionnelles d'accompagnement.

Conformément au présent dispositif contractuel, il appartient au comité des financeurs d'assurer la cohérence, le cas échéant, entre les participations Etat, Europe, Région et Conseil Général.

- Pour les dossiers relevant du territoire de la commune de Montauban :

L'Assemblée Départementale, dans sa séance plénière du 23 juin 2008, a maintenu sa position telle qu'arrêtée lors de sa session du 14 décembre 2004 : les interventions financières du Conseil Général, sur la commune de Montauban, ne prendront en compte que les projets présentant un intérêt départemental dans les domaines du social, de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'environnement.

### **b/ Les modalités d'instruction et de décision sont également reconduites:**

Les subventions de principe affichées dans les programmes sont, pour le Département, de deux types :

- subventions classiques accordées au titre des politiques traditionnelles, étant entendu que toute opération inscrite à un contrat sera financée en priorité,
- subventions spécifiques aux contrats, imputées sur les lignes budgétaires existantes et allouées selon des modalités particulières et non reproductibles en dehors du contrat de développement concerné.

La mise en œuvre du programme se réalise, opération par opération, selon la procédure suivante :

- le dépôt, par le maître d'ouvrage concerné public ou privé, d'un dossier de demande de subvention auprès de chacun des partenaires indiqués au contrat et cela pour chacune des opérations inscrites. Les dossiers seront constitués et instruits selon les modalités propres à chaque collectivité,
- l'octroi des aides par les financeurs annoncés au programme, étant entendu que les sommes inscrites au document contractuel représentent le montant maximum susceptible d'être alloué.

En effet, l'instruction de chaque dossier par les services compétents permettra de fixer le montant définitif de la subvention et cela dans la limite des montants mentionnés au contrat. Les aides ainsi calculées feront l'objet de décisions attributives de subvention de forme traditionnelle et spécifique à chaque financeur.

### **III – LE CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN: le programme opérationnel 2011 phase 2 (4<sup>ème</sup> programmation) (annexe 1)**

La communauté d'agglomération du Grand Montauban comprend 8 communes pour une population de 70 570 habitants: Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe-Capdeville, Montauban, Montbeton, Saint-Nauphary et Villemade.

La convention territoriale, qui définit les orientations prioritaires, s'articule autour de 4 axes déclinés en 9 mesures :

#### **Axe 1: Poursuivre le développement économique et l'inscrire dans l'économie de la connaissance**

Mesure 1: améliorer l'offre d'accueil d'entreprises et favoriser l'innovation.

Mesure 2: favoriser l'emploi et améliorer l'offre de formation et d'enseignement supérieur et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

#### **Axe 2: Rendre le Grand Montauban plus dynamique et favoriser les services à la population pour mieux vivre ensemble**

Mesure 3: rendre le Grand Montauban dynamique et attractif à toute heure.

Mesure 4: renforcer les services à la population.

#### **Axe 3: Organiser l'espace pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants**

Mesure 5: unifier le territoire et le rendre lisible.

Mesure 6: de la qualité de l'habitat à la qualité urbaine.

#### **Axe 4: Faciliter la mobilité dans l'agglomération, au sein de l'aire métropolitaine et de la région**

Mesure 7: rendre le Grand Montauban plus accessible et améliorer la mobilité.

Mesure 8: mettre le développement durable au centre de tous les projets de la collectivité: s'engager dans une démarche globale en mettant en place un plan climat.

Mesure 9 transversale: assurer la complémentarité entre les conventions territoriales du Grand Montauban et du Pays Montalbanais.

La quatrième programmation, à la suite du comité territorial de concertation et de pilotage du 2 décembre 2011 et du comité des financeurs du 20 janvier 2012, porte sur **4 projets** pour un volume d'investissements de **1 216 972 € HT** pour lesquels les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

EUROPE	385 124,00 €	31,64%
ETAT	0,00 €	0,00%
REGION	3 302,00 €	0,27%
DEPARTEMENT	107 795,00 €	8,86%
AUTRES FINANCEURS	18 206,00 €	1,50%
<b>TOTAL *</b>	<b>514 427,00 €</b>	<b>42,27%</b>

\* Sous réserve des dossiers en cours d'instruction.

## **IV– LE CONTRAT DE PAYS MONTALBANAIS : le programme opérationnel 2011 phase 2 (6<sup>ème</sup> programmation) (annexe 2)**

L'association du Pays Montalbanais (34 communes pour 106 594 habitants) comprend :

- 3 communautés de communes : Sud Quercy Lafrançaise, Terroir Grisolles/Villebrumier, Garonne et Canal,
- une communauté d'agglomération : le Grand Montauban,
- et 3 communes isolées : Canals, Fabas et Pompignan.

La convention territoriale signée le 9 février 2009 avec les partenaires Etat, Région et Département, arrête, pour 2008-2013, les orientations prioritaires suivantes :

### **Axe 1 : Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire**

Mesure 1 : maintenir un équilibre territorial en renforçant l'attractivité des centres bourgs.

Mesure 2 : engager une politique cohérente et coordonnée de l'habitat et du logement articulée avec l'agglomération montalbanaise.

Mesure 3 : préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel et architectural.

### **Axe 2 : Conforter l'attractivité économique autour d'un bassin d'emploi au cœur du pôle de croissance régional et diffuser le développement économique sur l'ensemble du territoire**

Mesure 4 : consolider une politique d'accueil des entreprises et favoriser le développement d'une agriculture durable.

Mesure 5 : favoriser l'essor d'une économie touristique adaptée aux potentialités du territoire.

### **Axe 3 : Développer une politique concertée de déplacements**

Mesure 6 : favoriser la mobilité des habitants et mettre en œuvre une politique cohérente et coordonnée des déplacements.

### **Axe 4 : Offrir des services aux populations pour renforcer l'équilibre social**

Mesure 7 : élaborer un projet culturel de territoire et développer l'offre culturelle sur l'ensemble du pays.

Mesure 8 : développer et renforcer la qualité des services au public.

### **Axe stratégique transversal : Animer les démarches de développement durable**

Mesure 9 : mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Mesure d'accompagnement : animation et ingénierie territoriale.

Le programme opérationnel 2011 phase 2, suite au comité territorial de concertation et de pilotage du 29 novembre 2011 et au comité des financeurs du 20 janvier 2012, porte sur un **volume d'investissements de 1 676 126 € HT** pour **4 projets** et soutenus par les financements connus à ce jour de la façon suivante :

EUROPE	0,00 €	0,00%
ETAT	A l'instruction *	-%
REGION	89 966,00 €	5,37%
DEPARTEMENT	139 488,00 €	8,32%
AUTRES FINANCEURS	16 690,00 €	1,00%
<b>TOTAL</b>	<b>246 144,00 €</b>	<b>14,69%</b>

\* Les participations de l'Etat seront connues après la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2012.

### **V- LE CONTRAT DE PAYS MIDI-QUERCY : le programme opérationnel 2011 phase 2 (7<sup>ème</sup> programmation) (annexe 3)**

Quatre communautés de communes:

- Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron,
- Quercy Vert,
- Quercy Caussadais,
- Terrasses et Vallées de l'Aveyron,

regroupant 49 communes, ont créé en janvier 2003 le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour contribuer au développement et à l'aménagement de ce territoire. La population du pays est de 46 357 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La convention territoriale, signée le 9 février 2009, définit la stratégie et les axes de développement pour la période 2008-2013. Elle se décline en 3 axes et 9 mesures opérationnelles :

#### Axe 1 : un territoire équitable

Mesure 1 : miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance.

Mesure 2 : développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale.

#### Axe 2 : un territoire viable

Mesure 3 : favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables.

Mesure 4 : maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables.

#### Axe 3 : un territoire vivable

Mesure 5 : réaliser des équipements structurants pour le territoire.

Mesure 6 : promouvoir une politique de l'habitat globale et durable.  
Mesure 7 : préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire.

Mesures régionales spécifiques

Mesure 8 : la dotation spécifique "vocation territoriale et expérimentation".  
Mesure 9 : le Grand Projet Pays (GPP).

La sixième programmation, approuvée le 7 décembre 2011 par le comité territorial de concertation et de pilotage et suite au comité des financeurs du 20 janvier dernier, comporte **23 projets** pour un investissement de **6 845 691 € HT** et des financements prévisionnels, connus à ce jour, répartis comme suit :

EUROPE*	565 994,00 €	8,27%
ETAT	604 240,00 €	8,83%
REGION	287 445,00 €	4,20%
DEPARTEMENT	522 958,00 €	7,64%
AUTRES FINANCEURS	317 444,00 €	4,64%
<b>TOTAL</b>	<b>2 298 081,00 €</b>	<b>33,58%</b>

\*y compris LEADER

**VI - LE CONTRAT DE PAYS GARONNE-QUERCY-GASCOGNE : le programme opérationnel 2011 phase 2 (7<sup>ème</sup> programmation) (annexe 4) :**

Organisé en Syndicat mixte, créé le 25 juin 2002, (soit 113 communes et 89 442 habitants), le pays regroupe 8 communautés de communes (dont 3 au sein d'un syndicat mixte) et 6 communes non adhérentes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit :

- les communautés de communes du Quercy Pays de Serres, de Montaignu Pays de Serres, de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, des Deux Rives et du Pays Garonne et Gascogne,
- le syndicat mixte des 3 provinces avec 3 communautés de communes Castelsarrasin-Moissac, Terrasses et Plaines des 2 cantons, Sère Garonne et Gimone, et 4 communes isolées : Boudou, Durfort Lacapelette, Lizac et Montesquieu,
- et 2 communes isolées : Cazes-Mondenard et St Amans de Pellagal.

La convention territoriale, signée le 9 février 2009, définit les enjeux suivants:

**Axe 1 : Affirmer la compétitivité du territoire par le développement économique**

Mesure 1 : créer de nouvelles conditions d'accueil pour les entreprises et les zones d'activités et renforcer la qualité de l'existant dans une démarche de qualité environnementale.

- Mesure 2 : restructurer et moderniser le tissu commercial et artisanal.
- Mesure 3 : développer le potentiel touristique.
- Mesure 4 : le Grand Site Touristique de Moissac.
- Mesure 5 : soutenir l'agriculture.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par une offre de services et un cadre de vie de qualité

- Mesure 6 : améliorer la qualité du cadre de vie des habitants.
- Mesure 7 : développer les systèmes de transport privilégiant l'intermodalité.
- Mesure 8 : assurer les services à la population.
- Mesure 9 : pour un projet culturel de Pays.

Axe 3 : Dispositions spécifiques régionales

- Mesure 10 : le Grand Projet de Pays (GPP).
- Mesure 11 : développer des actions innovantes et favoriser l'expérimentation.

Le programme 2011 phase 2 (7<sup>ème</sup> programmation depuis 2009), suite au comité des financeurs du 20 janvier 2012, porte sur **20 projets** pour un volume d'investissements de **7 075 961 € HT**. Les aides des partenaires institutionnels connues à ce jour sont les suivantes :

EUROPE	30 000,00 €	0,42%
ETAT	160 892,00 €	2,27%
REGION	143 175,00 €	2,02%
DEPARTEMENT	601 062,00 €	8,49%
AUTRES FINANCEURS	310 100,00 €	4,38%
<b>TOTAL *</b>	<b>1 245 229,00 €</b>	<b>17,58%</b>

\* Sous réserve des dossiers en cours d'instruction.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la convention d'application du volet territorial signée le 18 décembre 2007 entre l'Etat, le Conseil Général et les Conseils Généraux de Midi-Pyrénées, dans le cadre du contrat de projets Etat Région 2007-2013 – volet territorial,

Vu les délibérations de l'Assemblée des 2 mars, 29 juin 2007 et 23 juin 2008 concernant le volet territorial,

Vu les conventions territoriales signées le 9 février 2009 par l'ensemble des partenaires pour le Pays Midi-Quercy, le Pays Garonne-Quercy-Gascogne et le Pays Montalbanais et celle signée le 19 octobre 2009 pour la communauté d'agglomération du Grand Montauban,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, tel que défini en annexes, le contenu des programmes opérationnels 2011 phase 2 :
  - contrat d'agglomération du Grand Montauban (4ème programmation), pour un volume d'investissements de 1 216 972 € HT portantsur 4 projets (annexe 1) ;
  - contrat de Pays Montalbanais, (6ème programmation) pour un volume d'investissements de 1 676 126 € HT portant sur 4 projets (annexe 2) ;
  - contrat de Midi-Quercy (7ème programmation) pour un volume d'investissement de 6 845 691 € HT portant sur 23 projets (annexe 3);
  - contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne (7ème programmation) pour un volume d'investissements de 7 075 961 € HT portantsur 20 projets (annexe 4) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DU GRAND MONTAUBAN**

**CONVENTION TERRITORIALE 2009-2013**

**PROGRAMME D' ACTIONS 2011 phase 2 (4ème programmation)**

**CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN 2009 – 2013  
PROGRAMMATION 2011 PHASE 2**

*Suite au Comité Territorial de Concertation et de Pilotage du 2 décembre 2011 et du Comité Départemental des Financiers du 20 janvier 2012.*

*Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, ils ne deviendront définitifs qu'après l'instruction technique des dossiers de demande de subvention par les partenaires financiers et après l'accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des comités de programmation des crédits de l'Etat et de l'Europe.*

**AXE 2- Rendre Montauban plus dynamique et favoriser les services à la population pour mieux vivre ensemble**

**MESURE 3 – Rendre le Grand Montauban dynamique et attractif à toute heure**

N°	Opération	Lieu	M.O.	Coût H.T.	Autofin.	%	Total aides publiques	%	Conseil Général	%	Région	%	Etat	%	Europe	%	Autres	%
1	Descente du canal vers le Tarn: dégagements des perrés (embouchure du canal)	Montauban	Grand Montauban CA	535 000 €	230 050 €	43%	304 950 €	57%	90 950 €	17%	A l'instruction: dossier à compléter	-%	0 €	0%	214 000 €	40%		
															(s) A l'instruction FEDER Axe 5 mesure 2			
<b>TOTAL MESURE 3</b>				<b>535 000 €</b>	<b>230 050 €</b>	<b>43%</b>	<b>304 950 €</b>	<b>57%</b>	<b>90 950 €</b>	<b>17%</b>	-	-%	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>214 000 €</b>	<b>40%</b>		

**Axe 3- Organiser l'espace pour favoriser l'accueil de nouveaux arrivants**

**MESURE 6 - De la qualité de l'habitat à la qualité urbaine**

2	Aménagement du cœur de village de Corbarieu 1ère tranche : rue du 8 Mai 1945	Corbarieu	Grand Montauban CA	108 530 €	88 383 €	81%	20 147 €	19%	16 845 €	16%	3 302 €	3%	0 €	0%				
									Soit 20% d'une dépense subventionnable de 84 228€				Non éligible à la DETR					
<b>TOTAL MESURE 6</b>				<b>108 530 €</b>	<b>88 383 €</b>	<b>81%</b>	<b>20 147 €</b>	<b>19%</b>	<b>16 845 €</b>	<b>16%</b>	<b>3 302 €</b>	<b>3%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>				

**Axe 4- Faciliter la mobilité dans l'agglomération au sein de l'aire métropolitaine et de la Région**

**MESURE 7- Rendre le Grand Montauban plus accessible et améliorer la mobilité**

3	Réhabilitation du parking de la gare de Villebourbon (1ère phase)	Montauban	Grand Montauban CA	482 409 €	337 687 €	70%	144 722 €	30%	15% de la dépense subventionnable régionale	-%	Avis favorable: dossier à compléter	-%	0 €	0%	144 722 €	30%		
													Non éligible à la DETR		(s) A l'instruction FEDER Axe 6 mesure 2			
<b>TOTAL MESURE 7</b>				<b>482 409 €</b>	<b>337 687 €</b>	<b>70%</b>	<b>144 722 €</b>	<b>30%</b>	-	-%	-	-%	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>144 722 €</b>	<b>30%</b>		

**AXE TRANSVERSAL**

**MESURE 8 - Mettre le développement durable au centre de tous les projets de la collectivité : s'engager dans une démarche globale en mettant en place un Plan Climat**

4	Plan Climat (3ème tranche)	Grand Montauban CA	Grand Montauban CA	91 033 €	46 425 €	51%	44 608 €	49%	Non sollicité dans le plan de financement	0%	Non sollicité dans le plan de financement	0%	Non sollicité dans le plan de financement	0%	26 402 €	29%	18 206 €	20%
														(a) FEDER Axe 2 mesure 6		(s) A l'instruction PRELUDE ADEME		
<b>TOTAL MESURE 8</b>				<b>91 033 €</b>	<b>46 425 €</b>	<b>51%</b>	<b>44 608 €</b>	<b>49%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>26 402 €</b>	<b>29%</b>	<b>18 206 €</b>	<b>20%</b>
<b>TOTAL PROGRAMME</b>				<b>1 216 972 €</b>	<b>702 545 €</b>	<b>58%</b>	<b>514 427 €</b>	<b>42%</b>	<b>107 795 €</b>	<b>9%</b>	<b>3 302 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>385 124 €</b>	<b>32%</b>	<b>18 206 €</b>	<b>1%</b>

(s) = sollicité (a) = accordé

Le Président,

**ASSOCIATION DU PAYS MONTALBANAIS**

**CONVENTION TERRITORIALE 2008-2013**

**PROGRAMME D' ACTIONS 2011 phase 2 (6ème programmation)**

**PAYS MONTALBANAIS 2008-2013  
PROGRAMME 2011 PHASE 2**

*Suite au Comité Territorial de Concertation et de Pilotage du 29 novembre 2011 et au Comité Départemental des Financeurs du 20 janvier 2012.*

*Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, ils ne deviendront définitifs qu'après l'instruction technique des dossiers de demande de subvention par les partenaires financiers et après l'accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des comités de programmation des crédits de l'Etat et de l'Europe.*

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Total aides publiques	Europe	Etat	Région	Conseil Général	Autres	Autofin.							
<b>Axe Stratégique 1 : Maîtriser l'étalement urbain et organiser l'aménagement du territoire pour offrir un cadre de vie de qualité aux habitants du Pays Montalbanais</b>																		
<b>Mesure 1 : Maintenir un équilibre territorial en renforçant l'attractivité des centres bourgs</b>																		
Aménagement centre bourg et espaces publics de Labastide St Pierre  <i>2ème tranche: entrée sud -ouest, rue de l'égalité, parking MJC, rue Jules Sancé, place de l'armistice, place de la république, abords de l'église et de la mairie.</i>	Labastide-St-Pierre	Labastide-St-Pierre	1 329 724 €	1 111 809 €	94 613 €	9%			30 000 €	64 613 €	1 017 196 €	91%						
									A l'instruction DETR 2012									
Projet d'urbanisation RD 50 - traversée de Montbartier - Piste cyclable et chemin piétonnier 1ère tranche	Montbartier	Montbartier	495 726 €	414 487 €	80 650 €	19%			30 000 €	50 650 €	333 837 €	81%						
									(s) DETR 2013									
<b>Total mesure 1</b>			<b>1 825 450 €</b>	<b>1 526 296 €</b>	<b>175 263 €</b>	<b>11%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-%</b>	<b>60 000 €</b>	<b>4%</b>	<b>115 263 €</b>	<b>8%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>1 351 033 €</b>	<b>89%</b>
<b>Axe Stratégique transversal Animer les démarches de développement durable du territoire</b>																		
<b>Mesure 9 : Mise en œuvre d'une politique de développement durable</b>																		
Chaufferie bois à la salle des fêtes	Bessens	Bessens	30 543 €	25 530 €	13 936 €	55%			5 106 €	5 580 €	3 250 €	11 594 €	45%					
									(a) CP 21/11/11	(a) CP 30/05/11 Inclus dans contrat d'équipement	(a) ADEME 25/10/11							
Chaufferie bois avec réseau de chaleur communal	Varenes	Varenes	148 663 €	124 300 €	56 945 €	46%			24 860 €	18 645 €	13 440 €	67 355 €	54%					
									(a) CP 21/11/11		(a) ADEME 25/10/11							
<b>Total mesure 9</b>			<b>179 206 €</b>	<b>149 830 €</b>	<b>70 881 €</b>	<b>47%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>29 966 €</b>	<b>20%</b>	<b>24 225 €</b>	<b>16%</b>	<b>16 690 €</b>	<b>11%</b>	<b>78 949 €</b>	<b>53%</b>
<b>TOTAL PROGRAMME</b>			<b>2 004 656 €</b>	<b>1 676 126 €</b>	<b>246 144 €</b>	<b>15%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-%</b>	<b>89 966 €</b>	<b>5%</b>	<b>139 488 €</b>	<b>8%</b>	<b>16 690 €</b>	<b>1%</b>	<b>1 429 982 €</b>	<b>85%</b>

(s) = sollicité (a) = accordé

Le Président,

CP 12/04-28ann3



## PROJETS POUR LA CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI-QUERCY

\*\*\*\*\*

Programmation 2011-2 proposée à la commission permanente  
Suite au comité des financeurs du 20/01/2012

\*\*\*\*\*

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Légende:

- (s) aide sollicitée (demande déposée auprès du financeur) par le maître d'ouvrage
- (m) aide mobilisable
- (a) aide acquise

# PAYS MIDI QUERCY

Année 3 - Phase 2- 2011-2

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées										Auto financement			
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>AXE 1 : UN TERRITOIRE EQUITABLE</b>																		
<b>Mesure 1 : Miser sur les ressources humaines et conforter la gouvernance</b>																		
<b>Sous-mesure 1.2 : Insertion, emploi, valorisation des compétences</b>																		
Élaboration d'un plan de développement 2011-2014 de la Maison de l'emploi du Pays Midi Quercy	Caussade	Asso MCEF PMQ	14 330 €	14 330 €	12 897 €	90%	6 897 €	48%	6 000 €	42%		0%		0%		0%	1 433 €	10%
							Leader (a) Comité 11/10/11		CPE (a)									
<b>Total Mesure 1</b>			14 330 €	14 330 €	12 897 €	90%	6 897 €	48%	6 000 €	42%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	1 433 €	10%
<b>Mesure 2 : Développer l'offre culturelle, la solidarité et la cohésion sociale</b>																		
<b>Sous-mesure 2.1 : Connaissance et valorisation du patrimoine culturel</b>																		
Inventaire du patrimoine bâti (année 2012)	PMQ	SM PMQ	150 000 €	150 000 €	135 000 €	90%	15 000 €	10%		0%	60 000 €	40%	60 000 €	40%		0%	15 000 €	10%
							Leader (a) Comité 11/10/11											
Aménagement de la fontaine du Thouron	Caussade	Commune	263 120 €	220 000 €	0 €	0%		0%		0%		0%		0%		0%	263 120 €	100%
											à l'instruction politique sectorielle							
<b>Sous-mesure 2.2 : Développement de l'offre culturel</b>																		
Festival Big Bang des Arts 2012	PMQ	ADDA 82	36 774 €	36 774 €	30 933 €	84%	9 193 €	25%		0%	6 240 €	17%	11 000 €	30%	4 500 €	12%	5 841 €	16%
							Leader (a) Comité 11/10/11				(s)		(s)		(a) CC QRGA+ TVA+Puylaroque			
<b>Sous-mesure 2.3 : Renforcer l'offre de services au public</b>																		
Développement numérique des Territoires : fonctionnement 2012 des RSP de Caylus et St Antonin	QRGA	CC QRGA	51 462 €	51 462 €	20 000 €	39%		0%	20 000 €	39%		0%		0%		0%	31 462 €	61%
									FNADT (s)									

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées											Auto financement		
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Expérimentation d'un programme de développement social – service enfance (2011)	Septfonds Puylaroque Lavaurette St Georges Cayriech	Asso PEPS à Septfonds	26 231 €	26 231 €	23 608 €	90%	10 664 €	41%		0%		0%		0%	12 944 €	49%	2 623 €	10%
							Leader (a) Comité 11/10/11								CAF (a)			
<b>Total Mesure 2</b>			527 587 €	484 467 €	209 541 €	43%	34 857 €	7%	20 000 €	4%	66 240 €	14%	71 000 €	15%	17 444 €	4%	318 046 €	60%
<b>TOTAL AXE 1</b>			541 917 €	498 797 €	222 438 €	45%	41 754 €	8%	26 000 €	5%	66 240 €	13%	71 000 €	14%	17 444 €	3%	319 479 €	59%
<b>AXE 2 : UN TERRITOIRE VIABLE</b>																		
<b>Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables</b>																		
<b>Sous-mesure 3.1 : Développement durable des activités agricoles</b>																		
Développement d'outils pédagogiques pour des animations-valorisations d'activités agricoles	PMQ	Asso. " FERMES en FÊTES "	14 217 €	14 217 €	7 037 €	49%	7 037 €	49%		0%		0%		0%		0%	7 180 €	51%
							Leader (a) Comité 11/10/11											
<b>Sous-mesure 3.2 : Soutien au développement des formes de tourisme durable</b>																		
Projet de coopération tourisme durable Aveyron-Viaur (année 2012)	PMQ	SM PMQ	18 100 €	18 100 €	10 718 €	59%	8 003 €	44%		0%		0%	2 715 €	15%		0%	7 382 €	41%
							Leader (m)				à l'instruction		(s)					
Création d'un hôtel à Négrepelisse Dont : SCI : travaux : 410 824 € HT SARL : équipement : 203 594 € HT	Négrepelisse	SCI + SARL	734 844 €	614 418 €	122 884 €	20%	122 884 €	20%		0%		0%		0%		0%	611 960 €	83%
							FEDER (s)											
<b>Total Mesure 3</b>			767 161 €	646 735 €	140 639 €	22%	137 924 €	21%	0 €	0%	0 €	0%	2 715 €	0%	0 €	0%	626 522 €	82%
<b>TOTAL AXE 2</b>			767 161 €	646 735 €	140 639 €	22%	137 924 €	21%	0 €	0%	0 €	0%	2 715 €	0%	0 €	0%	626 522 €	82%

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées												Auto financement		
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%	
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
<b>AXE 3 : UN TERRITOIRE VIVABLE</b>																			
<b>Mesure 5 : Réaliser des équipements structurants pour le territoire</b>																			
<b>Sous-mesure 5.1 : Équipements collectifs sociaux, culturels et sportifs</b>																			
Réhabilitation de la salle des fêtes (2ème tranche : façades) (réhabilitation thermique incluse)	St Antonin	Commune	64 527 €	53 952 €	6 474 €	12%		0%		0%		0%	6 474 € (s)	12%		0%	58 053 €	90%	
Maison intercommunale des services publics par la restructuration de la mairie (tranche 1 et 2 en 2011 pour 790 790 €)	St Antonin	Commune	2 421 087 €	2 024 320 €	522 693 €	26%	50 000 € Leader (m) (maximum)	2%	87 240 € DETR 2011 (a) s/1ère tranche de 306 708 € (340 000 € au Total prévu)	4%		0%	à l'instruction	85 453 € 12% sur coût de la Mairie : 712 110 €	4%	300 000 € CCQRGA	15%	1 898 394 €	78%
<b>Sous-mesure 5.2 : maisons de santé</b>																			
Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (réhabilitation thermique incluse)	Varen	Commune	941 252 €	787 000 €	553 000 €	70%	200 000 € Feader (m)	25%	193 000 € FNADT 100 000 € DETR (s) 93 000 €	25%	60 000 €	8%	100 000 €	13%		0%	388 252 €	41%	
<b>Sous-mesure 5.4 : haut débit et NTIC</b>																			
Création d'une cyber-base Dont : gros oeuvre : 156 000 € aménagement intérieur : 234 000 € Équipement : 38 633 € honoraires MO : 71 367 €	Caussade	CC QC	598 000 €	500 000 €	146 316 €	29%	136 316 € FEDER (s)	27%	DETR (s)	0%	10 000 € (a)	2%		0%		0%	451 684 €	76%	
<b>Total Mesure 5</b>			4 024 865 €	3 365 272 €	1 228 483 €	37%	386 316 €	11%	280 240 €	8%	70 000 €	2%	191 927 €	6%	300 000 €	9%	2 796 382 €	69%	

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées											Auto financement		
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Mesure 6 : Promouvoir une politique de l'habitat globale et durable</b>																		
<b>Sous-mesure 6.2 : Urbanisme stratégique et renforcement de l'armature urbaine</b>																		
Aménagement des espaces Publics : place des Mûriers (tranche 1)	Caussade	Commune	1 198 317 €	1 001 937 €	130 000 €	13%		0%	100 000 €	10%	30 000 €	3%		0%		0%	1 068 317 €	89%
								DETR 2011 (a) s/1ère tranche de 400 000 €										
Aménagement de la Place du Four Neuf	St Antonin	Commune	60 847 €	50 875 €	10 175 €	20%		0%		0%		0%	10 175 €	20%		0%	50 672 €	83%
											à l'instruction		(s)					
Aménagement du bourg (3ème tranche) rues St Martin, de l'ancien Temple, du puit et du Carrerou de l'église	Réalville	Commune	169 460 €	141 689 €	33 567 €	24%		0%		0%	7 427 €	5%	26 140 €	18%		0%	135 893 €	80%
													(20% de 130 700 €)					
Aménagement des abords du groupe scolaire	Montpezat	Commune	78 226 €	65 406 €	15 901 €	24%		0%		0%		0%	15 901 €	24%		0%	62 325 €	80%
								DETR (m)			FRI (m)		2 280 €					
													CP du 24/10/11 13 621 €					
Aménagement des entrées du village (2ème tranche) rue " Vieille route de Négrepelisse "	St Etienne de Tulmont	Commune	434 945 €	363 666 €	46 108 €	13%		0%		0%	16 108 €	4%	30 000 €	8%		0%	388 837 €	89%
													(20% de 150 000 €)					
<b>Total Mesure 6</b>			1 941 793 €	1 623 573 €	235 751 €	15%	0 €	0%	100 000 €	6%	53 535 €	3%	82 216 €	5%	0 €	0%	1 706 042 €	88%
<b>Mesure 7 : Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire</b>																		
<b>Sous-mesure 7.2 : connaissance, valorisation et accessibilité maîtrisés des espaces naturels</b>																		
Mise en oeuvre d'un Plan d'actions Charte Forestière de Territoire du PMQ (année 2012)	PMQ	SMPMQ	91 123 €	91 123 €	0 €	0%		0%		0%		0%		0%		0%	91 123 €	100%
								FEADER 341A(m) Leader (m)					application de la politique des échanges amicales					
<b>Total Mesure 7</b>			91 123 €	91 123 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	91 123 €	100%

Les plans de financement sont prévisionnels, ils ne deviendront définitifs qu'après instruction technique des dossiers par les partenaires financiers et après accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des Comités de programmation des crédits de l'État et de l'Europe

Intitulé de l'opération	Localisation du Projet	Maître d'ouvrage	Total		Aides Publiques sollicitées												Auto financement	
			TTC	HT	Cumul aides publiques		Europe		Etat		Région		Département		Autres		Montant	%
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Mesure 8 :Dotation spécifique "Vocation expérimentale et expérimentation"</b>																		
<b>Volet 1 : Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (correspond également à la mesure 4.1 et 4.2)</b>																		
Restauration de la salle des fêtes Dont : restauration de la toiture : 64 096 € création d'une annexe : 82 264 € (réhabilitation thermique incluse)	Puylagarde	Commune	175 047 €	146 360 €	65 270 €	45%		0%		0%	29 000 €	20%	36 270 €	25%		0%	109 777 €	63%
											dont 11 000 € (a) en FRI							
Aménagement d'une salle communale d'animation (réhabilitation thermique incluse)	St Cirq	Commune	552 552 €	462 000 €	276 049 €	60%		0%	99 000 €	21%	40 987 €	9%	136 062 €	29%		0%	276 503 €	50%
									DGE 2010		dont 20 000 € (a) en FRI		(a)					
Aménagement dans salle communale (ancienne gare) (réhabilitation thermique incluse)	Laguépie	Commune	14 150 €	11 831 €	5 142 €	43%		0%		0%	2 374 €	20%	2 768 €	23%		0%	9 008 €	64%
Restauration de la salle d'apparat aux châteaux de Bruniquel volet thermique : 91280 € HT Projet global déjà inscrit en 2011-1	Bruniquel	Commune	117 713 €	98 422 €	25 309 €	26%		0%		0%	25 309 €	26%	0 €	0%		0%	92 404 €	78%
									(a) inclus dans dossier global 2011-1				(a) inclus dans dossier global 2011-1		CC TVA (a) inclus dans dossier 2011-1			
<b>Total Mesure 8</b>			741 748 €	620 191 €	371 770 €	60%	0 €	0%	99 000 €	16%	97 670 €	16%	175 100 €	28%	0 €	0%	369 978 €	50%
<b>TOTAL AXE 3</b>			6 799 530 €	5 700 159 €	1 836 004 €	32%	386 316 €	7%	479 240 €	8%	221 205 €	4%	449 243 €	8%	300 000 €	5%	4 963 526 €	73%
<b>TOTAL GENERAL (23 projets)</b>			8 108 608 €	6 845 691 €	2 199 081 €	32,1%	565 994 €	8,27%	505 240 €	7,4%	287 445 €	4,2%	522 958 €	7,64%	317 444 €	4,6%	5 909 527 €	73%

# **SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE**

**CONVENTION TERRITORIALE 2008-2013**

**PROGRAMME D' ACTIONS 2011 phase 2 (7ème programmation)**

**PAYS Garonne-Quercy-Gascogne**  
**Année 2011 - Phase 2**

Suite au Comité Départemental des Financeurs du 20 janvier 2012

*Les plans de financement mentionnés ne sont qu'indicatifs, ils ne deviendront définitifs qu'après l'instruction technique des dossiers de demande de subvention par les partenaires financiers et après l'accord des assemblées délibérantes du Conseil Régional et du Conseil Général ainsi que des comités de programmation des crédits de l'Etat et de l'Europe.*

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Autofin.	%	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	Autres	%	
<b>AXE 1 : AFFIRMER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>																		
<i>Mesure 1 : Créer des nouvelles conditions d'accueil pour les entreprises et les zones d'activités et renforcer la qualité de l'existant dans une démarche de qualité environnementale</i>																		
Acquisition de matériel pour la création d'une plateforme de tri textile	Lavit de Lomagne	Entreprise VESTETIC	192 587 €	169 978 €	126 978 €	75%	43 000 €	25%					A l'instruction: contrat d'appui aux entreprises	-%	A l'instruction contrat avenir entreprise	-%	43 000 €	25%
																(s) Fondations et Ademe		
Construction d'un bâtiment relais sur la zone d'activité du Coutré																		
dont travaux	Lavit de Lomagne	CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	1 808 905 €	1 382 463 €	1 512 463 €	100%	0 €	0%					A l'instruction FNADT et DETR	-%	A l'instruction	-%		
dont honoraires				130 000 €														
TOTAL				1 512 463 €														
Opération de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OMCA)																		
2ème phase																		
dont aides individuelles (investissement)	CC des Deux Rives	CC des Deux Rives		150 000 €	125 300 €	84%	24 700 €	16%					A l'instruction FISAC	-%	A l'instruction	-%	15 000 €	10%
dont aides collectives (fonctionnement)				147 700 €	143 400 €	97%	4 300 €	3%						-%		-%	3 400 €	2%
TOTAL			356 049 €	297 700 €	268 700 €	90%	29 000 €	10%						-%		-%	18 400 €	6%
																(s) AC2R		
<b>TOTAL MESURE 1</b>			<b>2 357 541 €</b>	<b>1 980 141 €</b>	<b>1 908 141 €</b>	<b>96%</b>	<b>72 000 €</b>	<b>4%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-%</b>	<b>18 400 €</b>	<b>1%</b>	<b>53 600 €</b>	<b>3%</b>

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Autofin.	%	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	Autres	%		
<b>Mesure 3 : Développer le potentiel touristique</b>																			
Extension du centre d'hébergement de la Base de loisirs de St Sardos	Saint Sardos	CC Pays de Garonne et Gascogne	94 709 €	79 188 €	32 188 €	41%	47 000 €	59%			A l'instruction	-%			15 500 €	20%	31 500 €	40%	
<b>TOTAL MESURE 3</b>			<b>94 709 €</b>	<b>79 188 €</b>	<b>32 188 €</b>	<b>41%</b>	<b>47 000 €</b>	<b>59%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>15 500 €</b>	<b>20%</b>	<b>31 500 €</b>	<b>40%</b>	
<b>TOTAL AXE 1</b>			<b>2 452 250 €</b>	<b>2 059 329 €</b>	<b>1 940 329 €</b>	<b>94%</b>	<b>119 000 €</b>	<b>6%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>33 900 €</b>	<b>2%</b>	<b>85 100 €</b>	<b>4%</b>	
<b>AXE 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR UNE OFFRE DE SERVICES ET UN CADE DE VIE DE QUALITE</b>																			
<b>Mesure 6 : Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants</b>																			
Aménagement de village: rue Pertuzet	Espalais	Commune	87 906 €	73 500 €	55 200 €	75%	18 300 €	25%					3 600 €	5%	14 700 €	20%			
Création d'un logement locatif dans le bâtiment communal rue Numa Boudet	Castelsagrat	Commune	184 423 €	154 200 €	142 045 €	92%	12 155 €	8%			1 000 €	1%	4 000 €	3%	7 155 €	5%			
											(a) PALULOS		Avis favorable: dossier à compléter		Dont (a) 3 435€ CP 28/11/11				
Requalification du centre bourg du village	Pommevic	Commune	477 316 €		289 276 €	72%	109 818 €	28%			A l'instruction DETR 2012								
Tranche 1: place de la mairie, rue de l'église, rue du cimetière																			
- dont travaux				359 867 €															
- dont maîtrise d'œuvre, levée topographique et acquisition foncière			39 227 €									-%	30 000 €	8%	79 818 €	20%			
TOTAL				399 094 €															

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Autofin.	%	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	Autres	%
Aménagement de village Phase 1: place de la mairie et jardin de la bibliothèque	Roquecor	Commune	317 406 €	265 390 €	218 235 €	82%	47 155 €	18%			A l'instruction DETR 2012	-%	22 755 €	9%	24 400 €	9%	Soit 20% d'une dépense subventionnable de 122 000€
Création de 2 logements communaux	Labourgade	Commune	311 144 €	260 154 €	243 284 €	94%	16 870 €	6%			2 000 €  (s) PALULOS	1%	8 000 €	3%	6 870 €	3%	Soit 3 435€ par logement
Création d'un système de chaufferie collectif communal (chaudière bois à granulés) Tranche 1: groupe scolaire, médiathèque, 3 logements communaux	St Nicolas de la Grave	Commune	458 603 €	383 447 €	268 447 €	70%	115 000 €	30%			A l'instruction DETR 2012		PRELUDE Avis de principe favorable Région-ADEME		115 000 €	30%	
Travaux d'aménagement d'un espace public	Verdun sur Garonne	Commune	412 620 €	345 000 €	271 800 €	79%	73 200 €	21%					0 €  Non éligible	0%	73 200 €	21%	
Aménagement du centre bourg Tranche 1: Avenue des Champs Elysées, Chemin de Labastide, Route de St Porquier	Les Barthes	Commune	310 221 €	259 382 €	176 836 €	68%	82 546 €	32%			A l'instruction DETR 2012	-%	30 000 €	12%	52 546 €	20%	
Aménagement du cœur de village :																	
- dont restauration du puit			12 540 €	10 485 €											3 708 €	35%	
- dont restauration du porche	Perville	Commune	12 540 €	10 414 €									A déterminer		3 708 €	36%	
- réalisation d'un piétonnier			54 937 €	45 933 €											9 186 €	20%	
			80 017 €	66 832 €	50 230 €	75%	16 602 €	25%							16 602 €	25%	

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Autofin.	%	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	Autres	%
Travaux de restauration de la Mouline	Valence d'Agen	CC des Deux Rives	185 380 €	155 000 €	103 280 €	67%	51 720 €	33%					Dossier à compléter	-%	51 720 €	33%	
Aménagement de la halle de fret et revitalisation du quartier de la gare	Valence d'Agen	Commune	1 400 217 €	1 170 750 €	1 170 750 €	100%	0 €	0%					A l'instruction		A l'instruction		
<b>TOTAL MESURE 6</b>			<b>4 305 270 €</b>	<b>3 532 749 €</b>	<b>2 989 383 €</b>	<b>85%</b>	<b>543 366 €</b>	<b>15%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>3 000 €</b>	<b>0%</b>	<b>9855 €</b>	<b>3%</b>	<b>442 011 €</b>	<b>13%</b>	<b>0 €</b>

**Mesure 8 : Assurer les services à la population**

Acquisition et restructuration des locaux de la Maison des Services Publics	Beaumont de Lomagne	CC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	801 667 €	80 000 €	545 123 €	81%	125 167 €	19%			75 000 €	11%			50 167 €	7%	
- dont achat du bâtiment				590 290 €													
- dont aménagement des locaux																	
TOTAL			670 290 €				(a)										
Extension de la maison de la petite enfance: local pour l'accueil du relais d'assistantes maternelles et d'un lieu d'accueil enfants parents	Castelsar-rasin	Commune	169 934 €	142 085 €	86 644 €	61%	55 441 €	39%			24 889 €	18%			15 552 €	11%	15 000 €
											(a) DETR 2011						(a) CAF
Création d'une crèche intercommunale multi-accueil (20 places)	Labastide du Temple	CC Terrasses et Plaines des Deux Cantons	536 047 €	448 200 €	157 828 €	35%	290 372 €	65%	30 000 €	7%			44 820 €	10%	15 552 €	3%	200 000 €
									FEADER				CP du 29/03/12		(a) DM2 2011		(a) CAF
Aménagement d'un espace de remise en forme à la piscine Aquagold de Golfech	Golfech	CC des Deux Rives	128 869 €	107 750 €	75 425 €	70%	32 325 €	30%					A l'instruction	-%	32 325 €	30%	
<b>TOTAL MESURE 8</b>			<b>1 636 517 €</b>	<b>1 368 325 €</b>	<b>865 020 €</b>	<b>63%</b>	<b>503 305 €</b>	<b>37%</b>	<b>30 000 €</b>	<b>2%</b>	<b>9889 €</b>	<b>7%</b>	<b>44 820 €</b>	<b>3%</b>	<b>113 596 €</b>	<b>8%</b>	<b>215 000 €</b>

Opération	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût H.T.	Autofin.	%	Total aides publiques	%	Europe	%	Etat	%	Région	%	Conseil Général	Autres	%	
<b>Mesure 9 : Pour un projet culturel de Pays</b>																		
Numérisation du cinéma « Appolo » à Valence d'Agen	Valence d'Agen	Association AVICA	138 207 €	115 558 €	36 000 €	31%	79 558 €	69%			58 003 € (s) CNC	50%	A l'instruction	-%	11 555 €	10%	10 000 € (s) commune	9%
<b>TOTAL MESURE 9</b>			<b>138 207 €</b>	<b>115 558 €</b>	<b>36 000 €</b>	<b>31%</b>	<b>79 558 €</b>	<b>69%</b>	<b>0 €</b>	<b>0%</b>	<b>58 003 €</b>	<b>50%</b>	<b>-</b>	<b>-%</b>	<b>11 555 €</b>	<b>10%</b>	<b>10 000 €</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>6 079 994 €</b>	<b>5 016 632 €</b>	<b>3 890 403 €</b>	<b>78%</b>	<b>1 126 229 €</b>	<b>22%</b>	<b>30 000 €</b>	<b>1%</b>	<b>160 892 €</b>	<b>3%</b>	<b>143 175 €</b>	<b>3%</b>	<b>567 162 €</b>	<b>11%</b>	<b>225 000 €</b>	<b>4%</b>
<b>TOTAL PROGRAMME</b>			<b>8 532 244 €</b>	<b>7 075 961 €</b>	<b>5 830 732 €</b>	<b>82%</b>	<b>1 245 229 €</b>	<b>18%</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0%</b>	<b>160 892 €</b>	<b>2%</b>	<b>143 175 €</b>	<b>2%</b>	<b>601 062 €</b>	<b>8%</b>	<b>310 100 €</b>	<b>4%</b>

(s) = sollicité (a) = accordé

Le Président,